



Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du Pays Sud Charente : 12/05/2014

L'an deux mille quatorze, le 12 mai à 20h30, le comité syndical du PAYS SUD CHARENTE s'est réuni à la salle de la Communauté de Communes à Chalais sous la présidence de Monsieur AMBAUD Jean-Yves.

ETAIENT PRESENTS

CDC des 4B : M. BARBOT, Mme BELLOT, Mme BOUCHER, MM. CHABOT, DEAU, DECASTELBAJAC, CHAUVIN, DELATTE, DELETOILE, FAURE, GALLAIS, Mme GOUFFRANT, Mme GRENOT (représenté par M. RENAUDIN), M. GUERN, Mme IMBERT, MM. MAUDET, MEURAILLON, MITROPE, Mme POIRIER, MM. RENAUDIN, SAUMON.

CDC Tude et Dronne : MM. APPASAWMY, BOLVIN, BONIFACE, DAMOUR, GALLES, MAURY, MONGET, PANNETIER, PAPILLAUD, RICHARD, RINEAU, Mme ST LOUPT.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Mmes GROSLEVAIN, FLORENT, DROUILLAT, GROULET, MENARD, M. PASQUIER du Syndicat Mixte du Pays Sud Charente

Ordre du jour

1/ Election du Président

Monsieur Jean-Yves AMBAUD, Président sortant accueille les nouveaux délégués.

Il demande à M. Jean-Claude MAURY, doyen d'âge, de bien vouloir prendre la présidence de séance.

Après avoir constaté l'obtention du quorum, le doyen d'âge propose de procéder à l'élection du Président du Pays, il fait appel à candidatures.

Après appel à candidatures, M. Jean-Yves AMBAUD se porte candidat à sa succession, il se présente devant les délégués ensuite le doyen d'âge fait procéder à un vote à scrutin secret.

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre d'inscrits : 34

Nombre de votants : 34

A obtenu :

AMBAUD Jean-Yves : 20

GOUFFRANT Marie Hélène : 2

Nombre de bulletins blancs : 12

M. AMBAUD Jean-Yves est déclaré élu Président du Pays Sud Charente.

Détermination du nombre de vice- président :

Le doyen d'âge cède la présidence de séance à M. AMBAUD Jean-Yves qui propose de procéder à l'élection des vice-présidents. Il demande au Comité Syndical de se prononcer sur le nombre de vice-présidents et propose d'en élire deux, ce qui correspond aux thématiques confiées au Pays soit la « santé », et la « Forêt ». Cette proposition est entérinée par un vote à main levée.

Pour : 33

Abstention : 1

2/Election des vice-présidents

Election du 1^{er} Vice-Président :

Monsieur AMBAUD fait appel à candidature pour le poste de 1^{er} Vice-président. Seul un délégué, Monsieur Jacques Chabot se présente à ce poste. Après présentation, le Président fait procéder à un vote à scrutin secret.

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre d'inscrits : 34

Nombre de votants : 34

A obtenu :

CHABOT Jacques : 29

Nombre de bulletins blancs : 5

Monsieur Jacques CHABOT est déclaré élu pour le poste de 1^{ère} vice-présidente.

Election du 2^{ième} Vice-Président :

Monsieur AMBAUD fait appel à candidature pour le poste de 2^{ième} Vice-président. Seul un délégué, Monsieur Joël PAPILLAUD se présente à ce poste. Après présentation, le Président fait procéder à un vote à scrutin secret.

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre d'inscrits : 34

Nombre de votants : 34

A obtenu :

PAPILLAUD Joël : 28

Nombre de bulletins blancs : 6

Monsieur Joël PAPILLAUD est déclaré élu pour le poste de 2^{ième} vice-président.

Le Président propose d'élire également des élus référents qui correspondent aux thématiques confiées au Pays soit la « santé », et la « Forêt ».

Monsieur AMBAUD fait appel à candidature pour le poste d'élu référent « forêt ». Seul un délégué, Monsieur Benoît DELATTE se présente à ce poste. Après présentation, le Président fait procéder à un vote à scrutin secret.

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre d'inscrits : 34

Nombre de votants : 34

A obtenu :

DELATTE Benoît : 28

Nombre de bulletins blancs : 6

Monsieur Benoît DELATTE est déclaré élu référent pour le poste «forêt».

Monsieur AMBAUD fait appel à candidature pour le poste d' élu référent « santé ». Deux délégués, Monsieur Jean-François RINEAU et Monsieur Prith APPASAWMY se présentent à ce poste. Après présentation de chacun, le Président fait procéder à un vote à scrutin secret.

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre d'inscrits : 34

Nombre de votants : 34

A obtenu :

RINEAU Jean-François : 9

APPASAWMY Prith : 24

Nombre de bulletins blancs : 1

Monsieur Prith APPASAWMY est déclaré élu référent pour le poste «santé».

Le Président propose par mandat spécial que soient pris en charge les frais de déplacement, d'hébergement, restauration liée à cette mission.

Cette proposition est acceptée.

3/ Election des membres du bureau :

Monsieur AMBAUD fait savoir aux délégués que suite à la modification des statuts qui est entrée en vigueur au renouvellement de la mandature, le bureau est composé du Président, des 2 vice-présidents et des élus référents en charge de la santé et de la forêt.

4/ Election du Président du GAL Leader

Le Président fait savoir qu'il y a lieu d'élire un Président pour le programme Européen Leader 2014-2020. Monsieur AMBAUD lance un appel à candidature. Seul un délégué, Monsieur Jacques CHABOT se présente à ce poste.

Après vote de l'ensemble des délégués,

Monsieur Jacques CHABOT est déclaré Président du Gal LEADER.

Présidence du GAL Leader 200-2013

Le Président fait savoir qu'ayant suivi le dossier, il souhaite continuer la clôture de ce programme.

Les délégués, à l'unanimité,

Acceptent que le Président Jean-Yves AMBAUD reste à la présidence et suive la fin de ce programme.

5/ Indemnité de fonction du Président et des Vice-présidents

Le Président propose de reconduire les mêmes taux que le mandat précédent soit

- 22,72 % de l'indice 1015 pour le Président Jean-Yves AMBAUD,
- 9,36 % de l'indice 1015 pour les vice-présidents Jacques CHABOT et Joël PAPILLAUD

Vote : unanimité

6/ Indemnité de la trésorière

Monsieur le Président expose au Conseil Syndical, que la collectivité est amenée à demander régulièrement des conseils au comptable en matière budgétaire, économique, financière, fiscale et comptable et suite au renouvellement du Comité Syndical, il y a lieu de délibérer pour attribuer au comptable l'indemnité de conseil et de budget prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

7/ Désignation des membres au Comité de Projets (CRDD)

Le Président fait savoir qu'il y a lieu de désigner des représentants pour siéger au Comité de Projets du Contrat Régional de Développement Durable 2014-2016.

Il propose les cinq membres qui composent le bureau et demande de désigner trois délégués par communauté de communes.

Communauté de Communes des 4B : Thierry CHAUVIN, Vincent RENAUDIN et Marie-Hélène GOUFFRANT.

Communauté de Communes Tude et Dronne : Jean-Michel BOLVIN, Jean-Luc TACHET et Muriel ST LOUPT.

La composition du Comité de Projets est donc la suivante :

Jean-Yves AMBAUD, Jacques CHABOT, Joël PAPILLAUD, Benoît DELATTE, Prith APPASAWMY, Thierry CHAUVIN, Vincent RENAUDIN, Marie-Hélène GOUFFRANT, Jean-Michel BOLVIN, Jean-Luc TACHET et Muriel ST LOUPT

8/ Inscription dans les commissions «Forêt» et «Santé»

Le Président fait savoir aux délégués qu'il y a lieu de constituer deux commissions composées d'élus qui correspondent aux thématiques confiées au Pays soit la «santé», et la «Forêt». Il propose aux délégués intéressés de bien vouloir s'inscrire.

Forêt : GALLAIS Denis, PANNETIER Gaël, DE CASTELBAJAC Dominique, CHAUVIN Thierry, MONGET François, MITROPE Robert.

Santé : MEURAILLON André, BELLOT Marie-Claude, MAUDET Didier, IMBERT Pascale, SAINT LOUPT Muriel, FAURE Jean-Marie.

Informations :

SANTE : La signature officielle du Contrat Local de Santé aura lieu le 3 juillet à 10h, salle des fêtes de St Médard de Barbezieux.

FORET : Événementiel autour du bois : Titre : Le bois de nos forêts : secret de fabrication. Manifestation organisée dans le cadre de l'axe économique du programme d'action défini dans la Charte Forestière de Territoire, pour valoriser la filière bois en Sud Charente.

Deux journées : l'une dédiée aux collégiens (13 juin) et l'autre au grand public et aux élus (14 juin).

Elle est conçue comme un circuit de visites, guidées par les professionnels, où l'on pourra découvrir la filière complète de la gestion/exploitation aux usages du bois, en passant par le bois-énergie.

L'ordre du jour est épuisé, le Président lève la séance.

